

LA VIE ASSOCIATIVE

COURSE PEDESTRE SUR ROUTE LES BOUCLES DE L'ISOLE

La 5ème édition de la course pédestre "LES BOUCLES DE L'ISOLE" se déroulera à l'occasion de la Fête de la SAINT JUST à STE ANASTASIE le 20 juillet 1991 à 19 heures, sous l'égide du Comité du VAR de la Fédération Française d'Athlétisme.

- Le parcours de 11 Kms, soit 2 tours de la Commune est réservé aux vétérans, séniors, juniors, cadets hommes et femmes.
 - Le parcours de 6 Kms, soit un tour, pour les minimes. Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés et non licenciés.
- Les inscriptions seront prises le 20 JUILLET de 17 H 30 à 18 H 30 au Bar des Amis de STE ANASTASIE. DEPART à 19 HEURES PRECISES.

De nombreuses coupes et médailles récompenseront les concurrents dans toutes les catégories. Prix spéciaux aux 3 premiers du classement général hommes et femmes de l'épreuve de 11 Kms, ainsi qu'aux 3 premiers du classement des minimes.

Remise des prix à l'arrivée suivie d'une retraite aux flambeaux et bal champêtre à 22 heures.

Tous les concurrents terminant l'épreuve se verront remettre un diplôme attestant de leur brillante participation.

Les organisateurs souhaitent que le vainqueur de l'an dernier M. HAMANI (ALGERIE) soit une nouvelle fois présent pour défendre les couleurs de son pays.

L'Association SPORTS ET LOISIRS, responsable de cette compétition espère, cette année, dépasser largement le nombre des 90 concurrents de l'an dernier.

Pour tous renseignements concernant cette épreuve téléphoner au 94.72.24.09.

FOOT BALL CLUB STE ANASTASIE

L'Assemblée Générale du Foot-Ball STE ANASTASIE aura lieu le 21 juin 1991 à 18 H 30 à la salle polyvalente.

Il est désormais acquis que le club continuera ses activités sportives sous la conduite de nouveaux dirigeants. Les enfants désirant s'inscrire devront le faire le plus tôt possible auprès de M. BOUILLON Michel, Tél. 94.72.21.80.

TENNIS : 3ème TOURNOI D'ETE

Un tournoi de tennis se déroulera à STE ANASTASIE du 16 juin au 8 juillet. Inscriptions jusqu'au 14 juin.

Cette épreuve, hommes et femmes, est ouverte à tous.

Pour tout renseignement s'adresser à Mme MORIN, Tél. 94.72.24.05.

CLUB DES CIGALES

A partir du mercredi 29 mai, et tous les mercredis, de 15 H à 19 H 30, vous pourrez profiter de notre bibliothèque au siège de notre Club, Rue A. Daudet, (ancien lavoir).

Celle-ci sera gérée avec l'aide des parents d'élèves.

Pour visiter, venez le 29 à 15 H.

Nos amis du Club du 3ème Age de PIGNANS, nous informent qu'ils organisent un séjour en AUVERGNE du 17 au 23 juin, au prix de 2 400 F tout compris avec autocar, hôtel et excursions très intéressantes. Si vous êtes intéressés, inscriptions avant le 15 mai. Se mettre en rapport avec M. CANTONI au 94.48.85.00.

Notre Club organise le samedi 15 juin une sortie aux Calanques de CASSIS (2 H de bateau), avec repas au restaurant au prix de 190 F tout compris.

N'attendez pas pour vous faire inscrire.

Tél. 94.72.24.27.

La minoutarié finissèt sa vido vers 1960 après que sieches se cedido ei Grands Moulins de Paris.

Fouu remarcar que vers 1950 un élevage de trouchos (truites) si creèt dins lei dependços. Fou tanben dispa-reissèt.

Soun emplec :

La minoutarié tancado en ribo d'Issolo si duvié de proufie-char deis aigos de la ribiero per marchar. Uno resclaouvo siechèt bastido a l'outour de l'oustau de M. FRECHAUD.

Un beaou seguissié la ribiero fins a la minoutarié e après aguer fach virar la rodo l'aigo s'entournavo a la ribiero.

(de seguir)

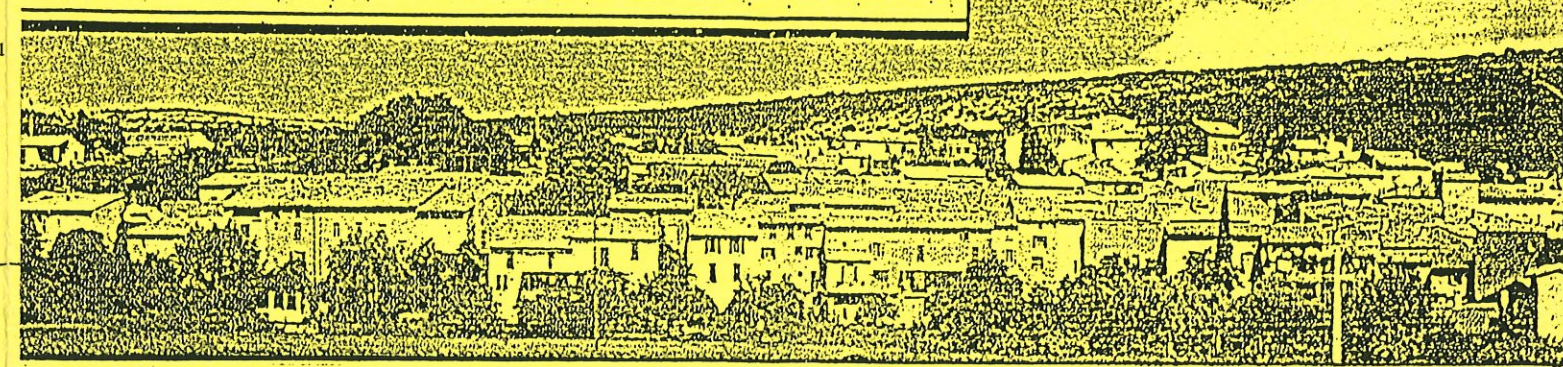
RESUME : La minoterie qui se trouve à l'entrée du village côté BESSE, le long de l'Issole a une histoire complexe. Elle a eu plusieurs propriétaires avant de s'arrêter de fonctionner vers 1960.

R.JACOLOT/BENESTAN P.REVOL

BASKET BALL

L'Assemblée Générale du basket se tiendra le samedi 8 juin à 16 heures à la salle polyvalente.

Sainte-Anastasie



DÉPARTEMENT DU VAR



N° 24 - MAI 1991

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Dès 1989, le Conseil Municipal a défini une politique de prévention des incendies sur le territoire de la Commune :

- A court terme : conduire des actions d'information et de sensibilisation.
- A moyen terme : réaliser des équipements de prévention et d'alerte.
- A long terme : s'engager, à un niveau intercommunal, vers une gestion défensive de nos massifs forestiers.

Où en sommes nous aujourd'hui ?

- Le bulletin municipal a diffusé chaque mois des informations et des incitations au débroussaillage.
- Un Comité Communal composé de bénévoles a été créé puis sommairement équipé (brassards, casquettes, serpes...), un local vient de lui être affecté.
- Une sirène d'alarme a été acquise et installée.
- Une nouvelle citerne de 30 000 litres a été installée au Défens.
- 10 poteaux d'incendie seront mis en place, ce mois-ci, en périphérie des zones urbanisées.
- Enfin nous nous sommes engagés aux côtés d'autres communes dans la réalisation d'un PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER (P.I.D.A.F.).

A titre indicatif, le montant des dépenses communales consacré cette année à la prévention et à la lutte contre l'incendie s'élèvera à environ 15 millions de centimes (non compris les aides spécifiques appréciables accordées par le Conseil Général du VAR).

Ces efforts ne sont certes pas "suffisants", mais ils s'appuient sur une analyse objective de notre situation et de nos moyens face aux buts que nous nous sommes fixés.

Aujourd'hui il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la mission essentielle des Comités Communaux est LA PREVENTION et que par ailleurs les consignes officielles des services départementaux de lutte contre l'incendie sont de sauver, par ordre de priorité décroissante :

- les vies humaines,
- les biens et les habitations,
- la forêt et les espaces naturels.

Ce vendredi 17 mai tous les membres du CCFE étaient conviés à participer à une réunion franche et constructive sur ce sujet toujours un peu passionnel.

Chacun ayant fait les efforts nécessaires, une position commune a été arrêtée. C'est pour le Conseil Municipal et moi-même l'occasion d'assurer chacun des membres de ce groupe de toute notre confiance.

Il serait en effet inconcevable que des efforts désintéressés et durables ne soient pas suivis d'engagements raisonnables et programmés de la Commune.

LE MAIRE
Jean-Pierre MORIN

CHRONIQUE

PROVENCALE

LA MINOUTARIE DE LA FOUANT DOU VERD



Plaçado a la sourtido de Sta Estagié, coustat Besso, en ribo d'Issolo, aqueou bastiment grandàs a touto uno istori que pouirié semblar a n'un "puzzle". Avem assajar de n'en recounstituir lou debanament e, veires qu'es pas simple.

Primier, lou noum "Fouant dou Verd" : perque l'a souto la minoutarié uno fouant (sourço) lou quartier a près lou noum de la fouant, bessai en caouvo de l'endrech loug d'Issolo monte fa frei.

Adounc la minoutarié bastido a n'aqueou cantoun a fach que prendre lou noum dou quartier.

Es Mousur Peire Icard, grand de Dono Colin, que la bastisset. Lou fiou de M. ICARD Augustin ICARD estent mouart en 1919 per sequido de la guerro, siechèt M. COLOMB, prou-prietari d'un moulin a Seilloun que prenguèt la successien.

Puei mai, Segner Lion Enric, cousin de Dono Colin, venguèt prou-prietari de la minoutarié. Passèr puei a l'Union Moulin-iero de Var e leis instalaciens accaberoun de marchar e siechèt transfourmado en entrepaous.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 1991

ETAIENT PRESENTS : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. FORISSIER, TOSELLO, ABELLO, RAYNAUD, MACHET, CUENOT, REMY, BROSSAUD, CORBIER, LALANDEC.

Sous la présidence de M. MORIN, Maire.

ETAIENT ABSENTS : M. DEHAYE donne pouvoir à M. FORISSIER
M. ISIRIA donne pouvoir à M. MORIN

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions associatives.
2. Fixation du montant de la participation du branchement au réseau d'assainissement.
3. Suppression de la Taxe du Plafond Légal de Densité.
4. Demande de classement de la Commune en zone agricole sinistrée.
5. Demande d'acquisition par des particuliers d'une parcelle du domaine communal.
6. Création d'un Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance.

1. SUBVENTIONS ASSOCIATIVES.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes désignés ci-dessous :

MEDAILLES MILITAIRES.....	700 F
LES CIGALES.....	5000 F
A.S.L.....	6000 F
BASKET.....	6000 F
CYCLO TOURISME.....	1000 F
RANDONNEURS PEDESTRES.....	1000 F
VOULOIR.....	1300 F
CHASSE.....	1500 F
AMITIE 27.....	1000 F
OFFICE DE LA CULTURE.....	20000 F
BOULES.....	8000 F
COMITE DES FETES..... (S.R.).....	16500 F
ASSURANCE BUCCO.....	2000 F
DONNEURS DE SANG.....	1000 F
LES VAROIS VERS LES AUTRES.....	1000 F
COMBATTANTS VOLONTAIRES.....	700 F
C.C.A.S.....	10000 F
M.G.P.C.L.....	250 F
PROTECTION DE L'ENFANCE.....	300 F

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions ci-dessus désignées.

2. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT.

Compte tenu du coût des investissements nécessaires au raccordement des usagers au réseau d'assainissement du village, le Maire propose au Conseil Municipal de porter le montant de la participation aux frais de réalisation des installations à 15 000 F par abonné au réseau d'eau public. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré accepte la décision de porter le montant de la participation à 15 000 F.

3. SUPPRESSION DE LA TAXE DU PLAFOND LEGAL DE DENSITE.

Afin de ne pas pénaliser la rénovation des maisons dans les zones U, M. le Maire propose la suppression de la taxe au titre du plafond légal de densité qui avait été maintenue par délibération du Conseil Municipal en date du 13/07/87. référence à la loi N°861290 du 23/12/86 publiée au Journal Officiel du 24/12/86.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide la suppression de la taxe du plafond légal de densité à l'unanimité.

4. DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE AGRICOLE SINISTREE.

Après le gel catastrophique qui vient de détruire en grande partie les espoirs de récoltes viticoles des agriculteurs de la Commune, le Conseil Municipal unanime demande à M. le Préfet du VAR de bien vouloir déclarer la Commune de SIE ANASTASIE sinistrée au titre des calamités agricoles. Il appelle, en cette occasion, son attention sur la fragilité de ce secteur socio-économique cependant vital pour notre économie rurale.

5. DEMANDE D'ACQUISITION PAR DES PARTICULIERS D'UNE PARCELLE DU DOMAINE COMMUNAL.

Suite aux demandes d'acquisition d'une parcelle communale cadastrée N°429, section D de M. RAYNOUARD Marc d'une part et de M. GUEMRI Bencherki d'autre part, le Conseil Municipal décide dans un souci d'équité de ne pas vendre cette parcelle.

6. CREATION D'UN COMITE INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

Suite à la réunion du 26 mars 1991 présidée par M. Le Sous-Préfet, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un organisme intercommunal chargé de réfléchir et de faire des propositions propres à limiter la délinquance dans les communes concernées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité et désigne en son sein le délégué chargé de le représenter dans cet organisme : Mme LAURENT Marie. Le nombre définitif de ces délégués serait fixé proportionnellement au nombre de communes adhérentes.

REMERCIEMENTS

La Commune remercie M. Alfred COLACHE, bien connu au village, pour le don d'un important lot de plantes destinées à la décoration du village et d'une lithographie de Pablo Picasso, qui prochainement trouvera sa place dans nos locaux municipaux.

LA VIE AU VILLAGE



COMMEMORATION DU 8 MAI

Tradition toujours respectée à l'occasion de la commémoration du 8 mai, fête de la victoire et aussi du souvenir.

En présence des élus, des représentants associatifs et de la population rassemblée, le Maire, après une courte allocution, invitait chacun à se recueillir un instant à l'appel des noms gravés sur la stèle du village.



La Vidaresse***

CAMPING CARAVANING

D15 83136 SIE ANASTASIE sur ISSOLE

☎ 9472-2175

ERISER LE MUR DU SILENCE...

Les enfants maltraités, on commence à en parler mais il y a encore beaucoup à faire, trop d'enfants mourant tous les jours dans l'ignorance et l'indifférence générale. Une association est désormais présente sur SIE ANASTASIE et propose son aide à tous ceux qui seraient en difficulté ou seraient en contact avec des enfants maltraités, abusés sexuellement ou victimes de sévices. Cette association, en relation permanente avec des services spécialisés (médecins, assistantes sociales, avocats) évalue l'urgence et le bien fondé des signalements et suit le dossier jusqu'à ce qu'une décision cohérente soit prise.

Créée sur notre région depuis 2 ans, c'est plus de 40 cas dont certains très graves qu'elle a aidé à résoudre. Si vous êtes intéressés, si vous souhaitez nous aider ou si vous êtes confrontés à la maltraitance, vous pouvez téléphoner 24 H sur 24 au 94.04.02.98.

De plus une réunion d'information vous est proposée le **mardi 28 mai à 17 H 30 à la salle polyvalente de SIE ANASTASIE.**

Nous expliquerons comment et pourquoi nous agissons.

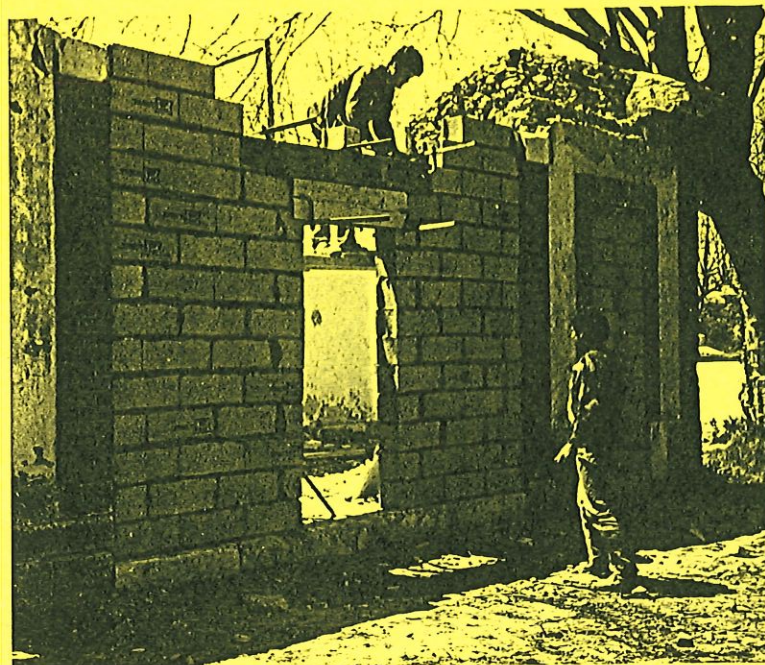
Un enfant qui souffre n'a pas le temps d'attendre, brisons le mur du silence et de la peur.

Comité Alexis Danan
Pour la protection de l'enfance.



Nous apprenons avec plaisir l'excellent 2ème Prix (29 points sur 30) de notre concitoyen BROSSAUD Cyril, fils d'Armand BROSSAUD, Conseiller Municipal, au concours régional de la coiffure, Grand Prix de la ville de MANOSQU! Toutes nos félicitations.

CHRONIQUE MUNICIPALE



TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 AVRIL AU 15 MAI 1991

- Finition des façades ouest et nord du restaurant scolaire
 - Mise en place de 3 ventilateurs de plafond au restaurant scolaire. Ces appareils entraînent en hiver une économie de chauffage et, en été, un brassage d'air donnant une sensation de fraîcheur.
 - Plantations de chèvrefeuille à feuilles persistantes le long de la clôture sud du cimetière où les anciennes plantations végétaient et autour des anciens réservoirs d'eau des Aires pour les dissimuler à la vue.
 - Plantation de 2 oliviers sur la place de Naple dont l'aménagement sera poursuivi à l'automne si l'échéancier des travaux le permet.
 - Bétonnage de la section haute du chemin de la Bassaque, domaine communal.
 - Bétonnage sur 20 mètres environ du début du chemin de St Quinis.
 - Tonte du terrain de foot-ball.
 - Fabrication d'un podium moquette modulable pour la salle polyvalente en vue du déroulement d'activités artistiques (concerts, théâtre...) ou autres réunions d'associations par exemple.
 - Poursuite du désherbage et du débroussaillage.
 - Début des travaux de réfection de la lampisterie de la place de la Gare. Ce bâtiment sera transformé en local d'entreposage du matériel utilisé lors des festivités (tables, chaises pliantes...).
- La Mairie s'est rendue acquéreur, sur le budget 1991, de 200 chaises pliantes de type "square".

RAMASSAGE DES "MONSTRES"

Le nombre de "Monstres" à ramasser mensuellement atteignant des proportions déraisonnables, la Mairie tient à faire la mise au point qui suit :

Sont considérés comme "Monstres" :

- tout appareil à usage domestique
- toute pièce de mobilier

VOLIMINEUX, DIFFICILEMENT TRANSPORTABLE par un moyen de transport d'usage courant (automobile).

EXEMPLES : réfrigérateurs, matelas, canapés, sommiers, cuisinières, fauteuils, chaudières...

Ne sont pas considérés comme "Monstres" :

- 1.- tout ce qui peut trouver place dans un coffre de voiture.

EXEMPLES : chaises, appareils électro-ménager portatifs, petit équipement domestique, sacs de bouteilles vides, piles de journaux, bois...

- 2.- les gravats, les déblais même en sacs et tout le matériel ayant servi à la construction d'une maison.

- 3.- des pièces de voitures ou des parties de voitures.

- 4.- les déchets de végétaux.

Il est rappelé :

- que les "Monstres" doivent être déposés en limite de la voie publique, le matin du dernier jour du mois
 - que les agents municipaux n'ont pas à pénétrer dans une propriété privée pour l'enlèvement des "Monstres"
 - qu'ils n'emporteront que les "Monstres" tels que définis ci-dessus
 - qu'il est impératif de se faire inscrire en Mairie pour bénéficier du service de ramassage.
 - qu'il est possible de se débarrasser de tout ce qui n'est pas "Monstres" à la décharge de LA ROQUEBRUSSE aux jours et heures ouvrables.
- LE DIMANCHE une benne, placée à l'entrée de la décharge, est à la disposition des particuliers.

SALLE POLYVALENTE

Une fissure est apparue dans la dalle de la salle polyvalente (grande salle) dans le sens transversal.

Au moment de la réception des travaux, cette fissure n'apparaissait que sur une longueur de 3 mètres environ et avait fait l'objet de réserves de la part de la mairie. Son existence n'avait pas été jugée grave par le constructeur.

Aujourd'hui, elle s'étend de part en part de la salle, délimitant la dalle en deux parties sans qu'apparaisse pour le moment de dénivellation entre ces deux parties. Nous attendons la visite de l'architecte, du constructeur et de la SOCOITEC (Société de Contrôle Technique) qui doivent examiner la situation sur le plan technique.

Nous formons le vœu que d'autres défauts de nature comparable ne se manifestent pas ultérieurement....

RESTAURANT PIZZERIA
"LA GUINGUETTE"
MAISON COLL
TEL. 94.722367

LA VIE AU VILLAGE

LE BEAU SUCCES DE L'ORCHESTRE "MUSICA ANTIQUA" DIRIGE PAR CHRISTIAN MENDOZE

Cette soirée, qui eut lieu le 18 mai dans la salle polyvalente, fut une réussite totale. De nombreux spectateurs (cent trente environ, de STE ANASTASIE, pour la plupart) ont applaudi avec enthousiasme les artistes qui, ce soir-là, se sont vraiment surpassés pour eux.

Sur le podium, sept musiciens ont joué, pendant presque deux heures, des oeuvres de Praetorius, Boismortier, Vivaldi..., compositeurs des 17e et 18e siècles. Les instruments qu'ils utilisaient (clavecins, flûtes, tambourins...) certains très curieux, étaient des reproductions de ceux dont on se servait à l'époque.

Avec un talent et une virtuosité extraordinaires, ils ont fait renaître pour tous ces danses et ballades composées il y a 2 ou 3 siècles, tour à tour gracieuses et tendres, vives et légères, parfois même au rythme endiablé. Et tous les assistants, charmés, auraient voulu, après la dernière danse, que se prolonge encore cette soirée exceptionnelle. Le contact entre artistes et auditeurs fut établi dès les premiers instants, à tel point que, heureux de l'intérêt manifesté par les spectateurs, les musiciens, avec beaucoup de gentillesse, leurs donnèrent spontanément des précisions sur le nom, l'origine et la fabrication de leurs instruments.

Conclusion possible : Il est à souhaiter que ce "coup d'envoi" soit bientôt suivi d'autres soirées, tout aussi réussies, qui nous réuniront à nouveau dans la joie.



VOUS VOULEZ VENDRE
ACHETER
TOUTES TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
PATRICK LEPAGE
Tel.94.722369



C'est par un temps magnifique que les enfants des écoles avaient invité leurs parents et amis à venir avec eux planter quelque 200 arbres au Ribbas.

Cet appel ne fut pas vain et les jardiniers furent fort nombreux.

FOIRE A LA BROCANTE

Cette année encore, la foire artisanale et à la brocante du lundi de Pentecôte, la plus belle de l'année, fut une réussite.

Le soleil et la chaleur étant enfin de la partie, l'ambiance était une ambiance de fête et même de fête foraine. Les commerçants étaient nombreux et même si les affaires n'étaient pas très florissantes, ils étaient gagnés par la bonne humeur des promeneurs.

Un château fort pneumatique, pour la première fois, faisait la joie des enfants. Toute la journée et surtout l'après-midi, les promeneurs, les curieux (tous acheteurs éventuels !) défilèrent dans les allées. Que de rencontres, de conversations animées, d'éclats de rire !

Une journée bien agréable pour commencer les festivités de la belle saison !

MARIAGE

Le 27 avril dernier, à onze heures, le Maire, assisté de Mme TORRENTE, secrétaire, a célébré le mariage de M. VITANZA Olivier avec Mlle DENIS Géraldine.

Nous présentons aux jeunes mariés tous nos vœux de bonheur.

DECES

M. BLANCHARD Joseph, domicilié à STE ANASTASIE, 6 Rue des Vendanges, nous a quitté le 24 avril. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.